

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

### Séance du 21 juin 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt-et-un juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Julien BELLEC

Procurations : aucune

**Secrétaire de séance** :

Patrick MEAR a été élu secrétaire de séance

Le Maire ouvre la séance.

Le procès verbal de la réunion du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

1-1 Construction du bâtiment Accueil Collectif de Mineurs et Office de restauration

Le premier point abordé concerne le projet de construction du bâtiment ACM dont les plans sont présentés par l'architecte Olivier BAILLOT.

2-1 Tirage au sort des jurés d'Assises

9 personnes inscrites sur la liste électorales de CLEDER ont été tirées au sort.

2-2 Prise en compte du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été édicté par l'Union Européenne. Ce nouveau règlement destiné à protéger les données personnelles s'applique à toutes les entreprises et collectivités. La Commune engage une réflexion sur ce sujet.

2-3 Extension du réseau de vidéo-protection (Poulenou - Kerfissien – futur bâtiment ACM)

Le Conseil Municipal décide d'étendre le réseau de vidéoprotection. Ce dossier, déposé auprès des services compétent devra faire l'objet d'une autorisation préfectorale.

3-1 Décisions modificatives au Budget Communal 2018

Des ajustements budgétaires sont décidés pour un montant de 33 740 €.

3-2 Tarifs communaux : barnums

La Commune a acheté des barnums qui pourront être mis à disposition des associations locales uniquement, dans des conditions fixées par convention.

Des rubriques complémentaires sont ajoutées aux tarifs du Camping de Poulenou.

3-3 Créance éteinte

La Trésorerie a transmis un dossier de créance éteinte pour un montant de 48,32 €. Le Conseil constate l'impossibilité de recouvrer cette créance de 2016.

3-4 Admission en non-valeur

Une créance irrécouvrable est constatée pour 42,92 €.

3-5 Tarifs communaux : camping

Le Règlement du Cimetière est mis à jour pour prendre en compte le renouvellement des concessions de columbariums.

4-1 Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de Plouescat (CLIS)

4 élèves de CLEDER sont scolarisés en CLIS à PLOUESCAT. Il est décidé de verser la participation de 699,06 € par élève à la Commune d'accueil.

4-2 Forfait communal Ecole Saint-Joseph

Il est décidé de verser le forfait annuel de 152 500 € pour 221 élèves, pour 2018.

#### 4-3 Subvention annuelle à l'Association AS ART

La convention en cours de validité prévoit le versement par la Commune de CLEDER d'une somme de 14 870 € /an correspondant aux charges salariales du poste de l'enseignant artistique. Il y a lieu de confirmer cette décision auprès des services de la Trésorerie.

#### 4-4 Subvention exceptionnelle à l'Association BOURNAZOU

L'Association BOURNAZOU ne demande pas de subvention annuelle. Mais pour l'organisation d'un concert exceptionnel, il y a lieu de lui accorder une aide de 500 €.

#### 4-5 Subvention exceptionnelle à l'Association « Société Hippique du Léon »

La Société Hippique du Léon organise le 23 juin 2018 le concours cantonal de « Modèle et allures » du Cheval Breton à CLEDER. Il y a lieu de lui verser une subvention de 200 €.

#### 5-1 Opération « savoir nager 2018 »

Cette opération vise l'apprentissage de la natation par le jeune public local. Il y a donc lieu de maintenir ce dispositif et de solliciter l'aide de l'Etat et de toute autre structure, pour la réalisation de cette action du Service Sport-Animation.

#### 5-2 Amendes de police

Le Maire expose le projet d'aménagement de la rue de la Libération. Cette voie, parallèle à la rue de Plouescat, connaît un trafic important aux « heures de pointe scolaire et travail ». Une subvention est demandée au Conseil Départemental pour un aménagement de sécurité.

#### 6-1 Approbation de l'adhésion à la convention EcoQuartiers

Sollicitée par les Services de l'Etat, la Commune a adhéré à la charte ECOQUARTIERS, dont la finalité est de favoriser l'émergence de projets d'aménagement et d'urbanisation qui respectent le cadre de vie et le développement durable.

Ce type de démarche correspond à ce qui a été fait dans le cadre de l'étude d'aménagement du Centre-Bourg.

#### 6-2 Approbation de la Convention Commune/Etablissement Public Foncier de Bretagne pour l'aménagement du site Mestioual/rue de l'Armorique

Le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser un programme de logements sur l'ensemble foncier constitué par :

-sa propre réserve foncière (parcelles 304, 306, 308, 370 et 371) d'une surface de 3049 m<sup>2</sup>,

-les parcelles en cours d'acquisition (129 et 130) d'une surface de 1157 m<sup>2</sup>.

Ce projet sera mené à bien avec l'aide de l'EPFR de Bretagne qui va acquérir les parcelles BH 129 et 130 dans l'attente du rachat par la Commune.

#### 6-3 Régularisation foncière rue du Midi et rue du Clair Logis

Il y a lieu de faire une régularisation foncière le long des deux voies où des parcelles ont été intégrées à la voirie communale lors de la création du lotissement. Un acte notarié sera rédigé.

#### 6-4 Enquête publique TECNOSEM

L'entreprise TECNOSEM, représentée par Hubert SALAUN, a déposé un permis de construire pour l'extension d'un hall de conditionnement et d'une serre de production de plants maraîchers qui portent la surface totale construite au-delà de 4ha. Une enquête publique est nécessaire.

#### 6-5 Projet de 3 lotissements communaux

La Commission Urbanisme et le Bureau Municipal ont commencé à travailler sur 3 projets de lotissements communaux.

Le premier a déjà été évoqué à plusieurs reprises en Conseil Municipal : il s'agit des **parcelles de Centre-Bourg** que la Commune a décidé de racheter à la Société Les Alizés-

SODEPI. La surface totale, cadastrée BE 340, 341, BH 629, 649, 650,672 et 675 est de 13 031 m2. Il sera nommé Lotissement Eric Tabarly.

Le 2<sup>e</sup> dossier évoqué concerne le **secteur rue de l'Armorique-rue de Mestioual** : il concerne les parcelles :

**-BE 129 et 130** (1 157 m2) que la Commune s'apprête à acheter par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

**-BE 304, 306, 308, 370 et 371**, propriété communale d'environ 3 049 m2.  
Son nom sera Lotissement des Hortensias.

Le dernier dossier évoqué concerne le **secteur de Kerabardaez** : des parcelles communales déjà partiellement aménagées en lotissement. Il s'agira donc d' »une opération de densification des constructions. Le 3<sup>e</sup> lotissement s'appellera Lotissement des Primevères.

7-1 Approbation du RIFSEEP pour mise en application au 01/07/2018

Le nouveau régime indemnitaire des agents communaux est approuvé et entrera en vigueur le 01/07/2018.

7-2 Renouvellement de 2 emplois aidés

Les 2 emplois aidés existants (Périscolaire et technique) sont reconduits pour une année.

7-3 Modalités de réalisations d'heures complémentaires

Les agents du Service Technique peuvent être sollicités pour effectuer des heures complémentaires, notamment dans le cadre de l'organisation des animations et des manifestations festives de la Commune, ou en période de forte activité des Services Techniques (travaux de voirie, espaces verts, etc...).

Afin de mieux réguler l'activité et de rendre un meilleur service à la population, il est proposé de prévoir des heures complémentaires dans les conditions suivantes : sollicitation des agents des catégories B et C du Service Technique par le Maire, l'Adjoint aux Travaux, la DGS ou le DST, pour effectuer des heures complémentaires rendues nécessaires par la forte activité du service.

8-1 Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

**2018-02** : mission relative aux études préalables, au permis d'aménager et au suivi des travaux de viabilisation des terrains de Mestioual attribuée à **A&T OUEST** pour un montant de 19 420,00 € HT (23 304,00 € TTC).

**2018-03** : mission d'architecture dans le cadre du permis d'aménager des terrains de Mestioual attribuée à **BAILLOT Architecte DESA** pour un montant de 3 580,00 € HT (4 200,00 € TTC).

**2018-04** : renouvellement du contrat de ligne de trésorerie avec **ARKEA BANQUE E&I**

**2018-05** : travaux d'isolation thermique en toiture sur le bâtiment Bibliothèque attribués à l'entreprise **Patrice LE ROUX** pour un montant de 8 333,28 € HT (9 999,94 € TTC).

8-2 Approbation du rapport sur l'Eau et l'Assainissement

Approbation sans aucune remarque.

### **Questions diverses :**

Prochaine séance du Conseil Municipal : le 27/09/2018